

24. Janvier. 1812

39

M. Motaxa membre du Sénat Romain
à Corfu

M. Lefevre

J'ai reçu avec une lettre de ~~ce~~ le ~~gouvernement~~ de ~~ce~~ le
le gouvernement gal le décret du Sénat qui proroge
jusqu'à la fin de 1812. la résidence de Juvenal
Pizzamano à Rome p. y continuer ses études en peinture
et en architecture civile. J'ai obtenu pour y répondre
que je pense lui ennuier ainsi: car vous M. Lefevre
le Départ de Cebellan ~~par~~ Daprin Raphael qui
était fait lorsque vous partez à Rome. Etant aussi
suivant les intentions du Sénat l'avis à l'étude de
l'architecture et vous accordez avec l'abbé une
autre petite caisse qui contient un ~~de~~ le projet
d'arc de Triomphe sujet proposé au concours à
Rome et dans le quel son dessin n'a pu être admis
parce que le peu de temps donné ne lui a ^{pas} permis
de le terminer entièrement mais la chose essentielle y est
quoiqu'un simple contour, et dans son ombre
je lui ai conseillé de l'élever. La supposition de
cet arc triomphal, est simple, bien entendue et
dans le goût noble et élégant de l'architecture
antique il lui a fait honneur et parmi les artistes
J'en ai pas besoin de vous dire M. Lefevre
Combien ce jeune homme a été sensible à la nouvelle
favorable qui vient de recevoir par le décret qui lui
accorde 3 autres années d'études favorables auxquelles
vous avez contribué et qui est très disposé à mettre
à profit par son application.

